

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 7

DELIBERATION N° 39-2019

Séance du 26 septembre 2019



L'an deux mille dix-neuf le jeudi 26 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : Mme STEFANI Noëlle.

Objet : Création d'un aménagement sur le plan d'eau dit Colombero

Le Maire présente la demande de l'association de chasse de la commune qui souhaite réaliser un aménagement sur le plan d'eau au Plan de Lardier. Cet aménagement consisterait à créer une île à partir de la presqu'île existante ; ce projet a pour but de favoriser la nidification de nombreux palmipèdes et en particulier le grèbe qui est une espèce protégée et qui niche régulièrement sur cette zone. L'Agence Française pour la Biodiversité est intervenue sur place et est très favorable à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la demande de l'ACCA
- Accepte la création d'une île sur le plan d'eau au Plan de Lardier pour favoriser la biodiversité et aussi la nidification de nombreux palmipèdes dont la grèbe.

Fait et délibéré, le 26 septembre 2019

Le Maire,

Rémi COSTORIER

A blue ink signature of Rémi Costorier is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE LARDIER et VALENCA' around the top and 'Hautes-Alpes' at the bottom, with a central emblem.